

## Délibération du Conseil municipal

### Séance du 25 mars 2025

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

#### Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, ROCHAIS Philippe, SOURICE Corinne

#### Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

FRAKSO Mohamed à LIOTON Valérie  
RETHORE Jacqueline à REBILLARD Michèle  
REGRAGUI Sidi Kamal à GUIBERT Vincent  
VIGNER Jean-Philippe à BOYER Emilie

#### Absent(s) excusé(s)

#### Absents

GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre, SOUILHE Jérôme

#### Secrétaires de séance

BOUSSICAULT Gérald, BEAUCLAIR Sophie

Convocation adressée le 19 mars 2025, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 27 mars 2025, article L.2121.25 CGCT

---

### 25SE2503-20 | Tourisme – Convention de partenariat – Association Les Haltes Pèlerines - Via Ligeria

Madame Emilie BOYER, adjointe au maire chargée des Finances et du Tourisme expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 1111.4,

Considérant la proposition de partenariat effectuée par l'association Les Haltes Pèlerines en Loire-Atlantique & Via Ligeria,

Considérant l'avis du Comité Consultatif Ville Active où il fait bon vivre du 13 mars 2025,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les termes de la convention de partenariat avec l'association Les Haltes Pèlerines en Loire-Atlantique & Via Ligeria,

- Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention,
- Approuve le versement d'une adhésion annuelle de 100 € à l'association.

VOTE			
En exercice	32	POUR	29
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	29	TOTAL	29

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire,  
Jean-Paul Pavillon

